

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

### Résumé descriptif de la certification

**Code RNCP : 31849**

**Intitulé**

MASTER : MASTER Sciences de l'éducation (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Rouen, Université de Strasbourg, Université de Tours, Université Grenoble Alpes, Université Jean Monnet - Saint-Etienne, Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Lumière - Lyon 2, Université Paris 13, Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, Université Paris Descartes - Paris 5, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Aix-Marseille Université, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), Université de Bordeaux, Université de Bourgogne - Dijon, Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Caen Normandie, Université Clermont Auvergne, Université de Corse - Pasquale Paoli, Université Haute Alsace - Mulhouse, Université de Lille, Université de Limoges, Université de Lorraine, Université de Nantes, Université de Picardie Jules Verne - Amiens, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université de Rennes 2	Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme., Administrateur général du Cnam

**Niveau et/ou domaine d'activité**

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

333 Enseignement, formation, 340 Spécialités plurivalentes des services a la collectivité

**Formacode(s) :**

**Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis**

- Établissement d'un diagnostic de la situation, du contexte local en fonction des données économiques, démographiques, sociales

- Analyse des besoins et définition des actions dans les champs de la formation, la pédagogie, le secteur de la santé

- Élaboration des projets et des actions dans le champ de l'éducation, de la formation, de la santé et du médico-social

- Pilotage d'une équipe, développement et gestion des réseaux professionnels au regard des besoins locaux

- Conception, pilotage, mise en œuvre et évaluation des interventions socioéducatives en réponse à des commandes sociales

- Coordination des politiques éducatives
- Formation, Conseil, Expertise, Analyse, Accompagnement,
- Aide à la prise de décision politique dans les champs de l'Education, de la Formation, de l'Encadrement et de la Recherche
- Conception, pilotage, mise en œuvre et évaluation d'un projet de recherche (tout type de recherche : praxéologique, recherche-action, recherche opérationnelle...)
- Détermination et développement des méthodes de recherche, de recueil et d'analyse de données
- Conception, pilotage, mise en œuvre et évaluation des programmes de formation
- Mise en place des modalités de fonctionnement de la structure
- Planification des activités du service
- Animation des équipes pédagogiques
  
- Élaborer et mettre en œuvre des projets et des actions dans le champ de l'éducation, de la formation, de la santé et du médico-social
- Établir un diagnostic de problèmes éducatifs en prenant en compte le contexte local, les données économiques, démographiques, sociales...
- Piloter une équipe pluridisciplinaire et développer et gérer des réseaux professionnels au regard des besoins locaux en matière d'éducation
- Concevoir, piloter, mettre en œuvre et évaluer des interventions socioéducatives en réponse à des commandes sociales
- Mobiliser la culture scientifique générale (épistémologie, théorie et méthodologie) des SHS et celle plus spécialisée des objets de recherche relevant des Sciences de l'Éducation (éducation, formation, professionnalisation...)
- Développer et mettre en application des idées dans un contexte de recherche en utilisant les méthodologies et les techniques de recherche (recueil et traitement de données bibliographiques et d'enquête)
- Valoriser les travaux de recherche (communications pédagogique et sociale, vulgarisation, diffusion élargie...)
- Coordonner le déploiement de politiques éducatives
- Evaluer des politiques éducatives puis conseiller/accompagner les porteurs de projets/structures décisionnaires
  
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines



- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

*Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national.*

*Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.*

#### **Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat**

- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- O : Administration publique
- P : Enseignement
- S : Autres activités de services (associations)
- Chargé(e) d'études en sciences humaines ;
- Coordinateur / coordinatrice de formateur, pédagogique, de stage en formation professionnelle, de dispositif de formation ; responsable pédagogique;
- Animateur/animateur de formation ; Formateur/formatrice action sociale, d'adultes, de formateurs, de formation professionnelle ;
- Conseiller/conseillère en formation, auprès des entreprises ; conseiller/conseillère en formation continue, en validation des acquis de l'expérience ; consultant/consultante en formation, en formation d'adultes

- Responsable de la gestion des Ressources humaines
- Directeur/directrice adjoint(e) structures sociales ou de santé
- Cadre dirigeant/ dirigeante d'un service territorial
- Directeur régional/ Directrice régionale des services déconcentrés
- Directeur / Directrice pédagogique
- Coordinateur / Coordinatrice pédagogique
- Chargé(e) de mission développement territorial
- Chargé(e) de mission programmes européens

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

K2111 : Formation professionnelle

K2101 : Conseil en formation

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Pour l'obtention du diplôme de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

**Bloc de compétence :**

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31849 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention</li> <li>- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine</li> </ul>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31849 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale</li> <li>- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou</li> </ul>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
	<p>à l'interface de plusieurs domaines</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines</li>   <li>- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux</li>   <li>- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation</li> </ul>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31849 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation</li>   <li>- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère</li> </ul>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li>   <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li>   <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> </ul>



			<ul style="list-style-type: none"> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
Après un parcours de formation continue	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
En contrat de professionnalisation	X		<p>Leur composition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation</li> <li>- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.</li> <li>- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements</li> </ul>
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X		Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

**Base légale****Référence du décret général :**

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes

Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 23/03/2018

Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015
- Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Autres sources d'information :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[Aix-Marseille Université](#)

[Cnam Paris](#)

[Université de Bordeaux](#)

[Université de Bourgogne - Dijon](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université de Caen Normandie](#)

[Université de Clermont Auvergne](#)

[Université de Corse - Pascal Paoli](#)

[Université de Haute Alsace - Mulhouse](#)

[Université de Lille](#)

[Université de Limoges](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Nantes](#)

[Université de Picardie Jules Verne - Amiens](#)

[Université de Rouen](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université de Tours](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université Jean Monnet - Saint Etienne](#)

[Université Jean-Jaures - Toulouse 2](#)

[Université Lumière - Lyon 2](#)

[Université Paris 13](#)

[Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis](#)

[Université Paris Descartes - Paris 5](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

[Université Rennes 2](#)

**Lieu(x) de certification :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

**Historique de la certification :**



nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018

Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016

Université de Bordeaux, arrêté du : 26/05/2016

Université de Bourgogne - Dijon, arrêté du : 18/04/2017

Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017

Université de Caen Normandie, arrêté du : 28/09/2017

Université de Clermont Auvergne, arrêté du : 23/03/2017

Université de Corse - Pascal Paoli, arrêté du : 16/03/2018

Université de Haute Alsace - Mulhouse, arrêté du : 22/06/2018

Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015

Université de Limoges, arrêté du : 04/09/2018

Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018

Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017

Université de Picardie Jules Verne - Amiens, arrêté du : 22/03/2018

Université de Rouen, arrêté du : 28/09/2017

Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018

Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018

Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016

Université Jean Monnet - Saint Etienne, arrêté du : 28/06/2016

Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016

Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016

Université Paris 13, arrêté du : 19/02/2015

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis, arrêté du : 30/06/2017

Université Paris Descartes - Paris 5, arrêté du : 17/10/2014

Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015

Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017